



Direction de la lecture publique et de l'action culturelle

Réunion du 17 mai 2024

Date de convocation : 07 mai 2024

Délibération N° 5

SOUTIEN STRATEGIQUE AUX STRUCTURES CULTURELLES

Attribution de 3 subventions ponctuelles à des structures culturelles

Président : André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, DAMY Nathalie, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BARNAY Marie-Claude, CANTIER Nadège, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DESCHAMPS Amelle, JACQUARD Sébastien, MAUNY Marie-France, PLISSONNIER Florence

Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à Didier LAUBERAT, Nadège CANTIER à Bernard DURAND, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Jean-Patrick COURTOIS à Christine ROBIN, Amelle DESCHAMPS à Jean-Vianney GUIGUE, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Marie-France MAUNY à Thierry DESJOURS (pouvoir sans effet sur cette délibération car Mme MAUNY ne peut prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ESPACE DES ARTS A CHALON - CONSEIL D'ADMINISTRATION), Florence PLISSONNIER à Raymond BURDIN (pouvoir sans effet sur cette délibération car Mme PLISSONNIER ne peut prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ESPACE DES ARTS A CHALON - CONSEIL D'ADMINISTRATION).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 17 décembre 2010 aux termes de laquelle le Conseil Général a décidé d'étendre le conventionnement avec les structures culturelles du département autour de trois types de pôles (les pôles urbains, les pôles d'appui et les lieux spécifiques d'expression artistique), en lien avec le rapport d'orientation et de rénovation des interventions du Département en faveur de l'action culturelle.

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que le Département a inscrit une ligne « Soutien stratégique aux Structures culturelles », lors du vote du budget et que cette ligne vise à soutenir les Structures en situation de difficultés temporaires ou à les accompagner pour lancer une dynamique autour d'un nouveau projet artistique,

Considérant que chacune des 5 Structures culturelles a un besoin ponctuel et avéré d'être soutenue,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- d'attribuer une subvention de :

- 10 000 € à l'Arc, pour les représentations d'un spectacle inclusif inédit « Peplum », projet porté par la SCIC SAS Le Théâtre de Mâcon, l'Etablissement public de coopération communale Espace des Arts de Chalon-sur-Saône et l'Arc scène nationale du Creusot,
- 4 000 € à l'association Mosaïques dans le cadre de la programmation anniversaire de la Péniche,
- 8 000 € à l'association du Village du Livre à Cuisery, pour le maintien de ses activités en 2024,

- de verser les subventions à chacun des bénéficiaires, en une seule fois sans convention, à la notification de l'aide.

En raison de ses fonctions au sein de la SCIC SAS LE THEATRE MACON, M. REYNAUD Hervé quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) ESPACE DES ARTS A CHALON - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mmes LANOISELET Dominique, BRUNET-LECHENAULT Claudette et MM. BURDIN Raymond, DESJOURS Thierry, GAUDRAY Alain, DESCIEUX Jean-Christophe quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'ASSOCIATION LOISIRS, ART, RENCONTRE, CULTURE (L'ARC) AU CREUSOT, M. DESJOURS Thierry quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote

Les crédits nécessaires, soit 22 000 €, sont inscrits au budget du Département, sur le programme "Soutien à la création et à la diffusion culturelle", l'opération "Soutien stratégique aux acteurs culturels", l'article 65748. ...

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 23 MAI 2024

Publié ou Notifié le 24 MAI 2024

~~Affiché le~~

